

## *Par monts et par vaux*

### Fin d'hiver et plantes à bulbes

On constate que nombre de plantes fleurissant dès la fin de l'hiver ou au début du printemps sont issues de bulbes, mais ce n'est quand même pas le cas de toutes, loin de là. Comment se fait-il que les bulbeuses soient si fréquemment rencontrées en cette période ?

En raison de la saison encore fraîche, voire froide et humide, le développement floral risque de subir bien des aléas, en particulier pour les éléments reproducteurs, fragiles. En saison plus favorable, les grains de pollen seraient emportés par voie aérienne vers d'autres individus de la même espèce afin d'assurer la fécondation,

transportés dans la plupart des cas par l'intermédiaire d'insectes ; or, en début de printemps ces derniers ne sont guère présents...

Les végétaux se développant en fin de saison hivernale se sont donc adaptés à un autre moyen de multiplication, moins tributaire des conditions climatiques de cette période : le bulbe, qui est en fait une portion de tige protégée par des écailles, peut créer des bourgeons (de la même manière que nombre de plantes forment

des tiges secondaires sur leur tige principale). Ces bourgeons deviendront à leur tour de petits bulbes qui se développeront généralement sur place et se sépareront du bulbe mère comme une bouture. Ce qui explique par ailleurs l'existence de colonies bien délimitées et stables dans le temps, par exemple la station de fritillaires en fond de vallée un peu avant Saint-Sulpice, ou l'abondante couverture de perce-neige sur le flanc nord de la levée, particulièrement entre le Pont-de-l'Île et Port-de-Vallée.

Une dissémination à plus grande distance peut avoir exceptionnellement lieu par des animaux fouisseurs.



*Perce-neige*

En général, toutes ces plantes utilisent les deux types de reproduction – celle sexuée, mais peu fiable au début du printemps, et davantage celle asexuée assurant une multiplication souterraine plus efficace.

On peut toutefois mentionner des remarques du même type pour des plantes qui n'ont pas de bulbes.

JC S

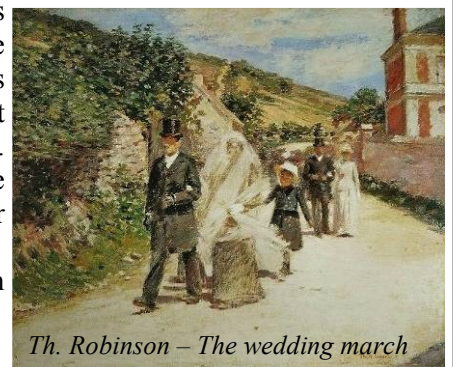
### De mémoire de :

### Les mariages après guerre

Lors de notre collecte de mémoire orale auprès de nos anciens, nous avons beaucoup entendu parler des mariages. Et quel mariage ! .... Ils sont tous unanimes : cela durait minimum trois jours. Y nous racontait que la fête commençait la veille au soir, le jour et puis des fois le lendemain. C'était toute une organisation : A. nous a confié qu'il fallait atteler les chevaux pour aller chercher une tente à Grézillé. Y. nous relate que le marié allait chercher la mariée chez elle et qu'ils partaient en cortège à la mairie et à l'église. R. de rajouter c'était une grande fête et quel repas....J. nous rapporte que, pour cette occasion, on tuait le veau, le cochon et les volailles et qu'il fallait se débrouiller car après la guerre, on ne trouvait rien.

Pour illustrer ce sujet, et d'autres qui nous ont été relatés, une exposition est en préparation par le groupe de mémoire orale : d'autres découvertes vous attendront.

I.G.



*Th. Robinson – The wedding march*

## EN CE TEMPS-LA : Le droit de vent

Nous reviendrons ultérieurement sur un sujet d'étude qui nous préoccupe : **la féodalité**. Elle s'installa dans une période où la royauté avait perdu, à force de scissions, toute autorité. La puissance était transférée vers les provinces où des personnages influents asseyaient leur pouvoir, grâce à des alliances ou à des guerres. Plus tard, le trône royal retrouva sa prééminence sur un territoire qui ne ressemblait pas encore à la France, au détriment de la féodalité et de son organisation politique.

Dans les temps primitifs, le vassal apportait au suzerain, en remerciement de la protection qu'il lui assurait, soit un service civil ou armé. Le vassal recevait, outre la protection, des terres et des biens qui constituaient le fief.

Le terme de **fief** que nous connaissons à travers les Archives départementales, correspond à un sens très éloigné de celui des origines. Mais, en l'occurrence, nous nous situons au XVI<sup>e</sup> siècle.

A Blaison, nous avons rencontré les termes de fief pour Chement<sup>1</sup>, Bois-Richard, Raindron et Sazé, Bois-Brinçon et à Gohier le fief du Verger qui dépendait du château de l'Ambroise de Saint-Sulpice.

Tout au plus s'agissait-il au XVI<sup>ème</sup> siècle, d'un gros domaine foncier constitué d'une grosse maison (le Grand Sazé) ou d'un château (Chement) de métairies et de terres chargées de rentes qui apportaient un revenu au propriétaire. Nous avons retrouvé l'acte de cession<sup>2</sup> par le Sieur de Goulaines, seigneur de Blaison, Martigné-Briand et la Guerche demeurant à Goulaines dans le diocèse de Nantes, à Jamet Martin, signé le 4 avril 1501 pour le prix de 3000 livres tournois<sup>3</sup>. Nous voyons ici l'accession d'un roturier, Monsieur Martin, à un titre plus noble de propriétaire d'un château et d'un fief.



En 1587, le fief de Chement passe dans les mains de Louis de Cheverüe, par son mariage avec Mademoiselle Michelle Martin

(fille héritière de James Martin) et passera de mains en mains d'héritiers de la famille jusqu'à la Révolution.

Le sieur de Chement, comme beaucoup avant lui, détenait **un droit de vent** !!! Il l'appliqua à la demande formulée par un Monsieur

Tesnier déjà meunier au moulin de Bourgneuf, qui dépendait de la maison de Jouralem, également rachetée par le sieur de Chement. Nous trouverons dans le numéro suivant des Grains de Sable, la transcription de l'acte de cession de ce droit de vent.

Voici ce qui est dit dans un site internet au sujet de ce privilège assez peu connu : Le droit médiéval n'avait pas prévu le "droit de vent".

Après l'invention du moulin à vent vers 1180 et sa rapide diffusion au XIII<sup>e</sup> siècle, cette nouvelle source d'énergie a été rapidement prise en main par la féodalité. Source de conflit et de débat.

Les défenseurs de la nouvelle machine font valoir que le vent est un don de Dieu, et n'appartient donc à personne ; c'est-à-dire qu'il appartient à tous ! Mais les juristes ne tardent pas à l'inclure au nombre des forces qui peuplent le fief. Cependant dans nombre de provinces, le moulin à vent échappera au monopole de la banalité<sup>4</sup>. (Pas dans notre région semble-t-il. NDLR). Extrait du site <http://moulindelamousquere.pagesperso-orange.fr/>

<sup>1</sup> Orthographié ainsi du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, qui évolue en Chemant et finalement Cheman.

<sup>2</sup> E 425 des Archives départementales.

<sup>3</sup> Montant maximal contrôlé par la Cour des Comptes pour avoir droit de tenir en fief.

<sup>4</sup> Droit seigneurial d'origine féodale emportant monopole sur la mouture des grains, la cuisson du pain, le pressurage des raisins. L'utilisateur payait une redevance pour l'utilisation de l'installation. OO

## AVIS A LA POPULATION :

**VEILLEE HISTOIRE :**

**Dimanche 15 mai 2011**

**à 15 heures  
à la salle Sébastien  
Chauveau**



Un adhérent du Sablier vous racontera trois siècles d'histoire des écoles à Blaison. Bien avant Jules Ferry, avant la Révolution, des écoles existaient à Blaison et Gohier....